

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2022 007-210701587-20221205-2022_DECE_59-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 05 décembre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 28/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Daniëla MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés: Serge VIALLE par Baptiste TEYSSIER

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles MUSTIELES

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ea_mezilhac - 2022_DECE_59

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	1800.00		
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	-1800.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.

Baptiste TEYSSIER
Maire